



Les Saints nous parlent



1- « Dans le cas où le pape deviendrait hérétique, il se trouverait, par ce seul fait et sans aucune sentence, séparé de l'Église. En effet, une tête séparée d'un corps ne peut, aussi longtemps qu'elle en reste séparée, être la tête de ce même corps dont elle s'est retranchée. Donc, un pape qui aurait été séparé de l'Église par l'hérésie, cesserait par cela-même d'être la tête de l'Église : il ne pourrait être hérétique et rester Pape, parce qu'étant hors de l'Église, il ne peut posséder les clefs de l'Église. »

(Saint Antonin)

2- « Un pape manifestement hérétique a cessé de lui-même d'être le Pape et la tête, de la même façon qu'il a cessé d'être catholique et membre du corps de l'Église. La raison en est qu'il ne peut pas être la tête s'il n'est pas membre. Or, l'acatholique n'est pas membre de l'Église, et un hérétique manifeste n'est pas catholique. C'est pourquoi, un hérétique manifeste ne peut pas être Pape. C'est la sentence de tous les anciens Pères qui enseignent que les hérétiques manifestes perdent aussitôt toute juridiction. Finalement, les saints Pères enseignent unanimement, non seulement que les hérétiques sont en dehors de l'Église, mais encore qu'ils sont, par le fait-même, privés de toute juridiction et dignité ecclésiastique. En effet, les hérétiques, avant même d'être excommuniés, sont hors de l'Église et privés de toute juridiction, car ils se sont condamnés par leur propre sentence, comme l'enseigne l'Apôtre, c'est-à-dire coupés du corps de l'Église sans excommunication, comme l'explique saint Jérôme. »

(Saint Robert Bellarmin)

3- « Rien ne doit être innové pendant la vacance du siège. » *(Canon 436 du Code de 1917)*

4- « Le pouvoir de juridiction est confié à un homme par simple injonction et n'adhère point à lui de manière inamovible ; c'est pourquoi elle ne demeure point dans les schismatiques et les hérétiques. Aussi, ils ne peuvent ni absoudre ni excommunier ni concéder des indulgences ou autres choses semblables ; que s'ils le font, rien n'est opéré. »

(Saint Thomas d'Aquin)

5- « Par tacite renonciation admise par le droit lui-même, tout office devient vacant par le fait-même et sans aucune déclaration, si le clerc défaille publiquement de la foi catholique. »

(Canon 188 paragraphe 4 du Code de 1917)

6- « Si jamais le Pape, comme personne privée, tombait dans l'hérésie, il serait à l'instant déchu du pontificat, car, comme il serait alors hors de l'Église, il ne pourrait plus être chef de l'Église. Dans ce cas, l'Église devrait donc, non le déposer puisque personne n'a autorité sur le Pape, mais le déclarer déchu du pontificat. Nous avons dit : "Si le Pape, comme personne privée, tombait dans l'hérésie !" car le Pape, en tant que Pape, c'est-à-dire donnant ses enseignements ex-cathedra à l'Église universelle, ne peut enseigner aucune erreur contre la foi, attendu que la promesse de Jésus-Christ ne peut manquer de se réaliser, à savoir que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre l'Église. Il est hors de doute que si un pape était hérétique déclaré, comme le serait celui qui définirait publiquement une doctrine opposée à la loi divine, il pourrait, non pas être déposé par un concile, mais être déclaré déchu du pontificat en sa qualité d'hérétique. »

(Saint Alphonse de Liguori)

7- « Et ces Pontifes, qui osera dire qu'ils aient failli, même sur un point, à la mission qu'ils tenaient du Christ de confirmer leurs frères dans la foi ? »

(Benoît XV dans "Principi apostolorum" du 5 octobre 1920, parlant de tous les Papes)

8- « Notre Dieu aime par-dessus tout les âmes résignées » *(Saint Alphonse de Liguori)*

9- « Comment pourrait-il jamais arriver qu'un serviteur de Marie vînt à se perdre ?

- Mais c'est un pécheur, dira-t-on !

- Eh bien, qu'il continue d'implorer cette bonne Mère et qu'il ait en même temps la volonté de se convertir, et Marie se chargera de lui obtenir la lumière pour sortir de son misérable état, la douleur de ses péchés, la persévérance dans le bien et finalement une bonne mort. »

(Saint Alphonse de Liguori)

10- « Pieux lecteur, si nous sentons que le Seigneur nous a donné de l'amour et de la dévotion envers Marie, remercions-le ! car Dieu fait cette grâce à ceux-là seulement qu'il veut sauver. »

(Saint Alphonse de Liguori)

11- « Ô Mère de Dieu, si je mets ma confiance en vous, je serai sauvé. » *(Saint Jean Damascène)*

12- « La confiance en Marie donne l'assurance du salut. » *(Saint Alphonse de Liguori)*

13- « Si nous avons été fidèles à la moindre pratique de dévotion envers la Sainte Vierge, jamais elle ne permettra que nous mourions dans le péché. »

(Saint Jean-Marie Vianney)

14- « Ce que demande Marie, c'est peu de chose : le plus petit hommage, pourvu qu'il soit persévérant. »

(Saint Jean Berchmans)

15- « Le péché mortel lui-même ne m'enlèverait pas ma confiance, non ! Ce n'est pas parce que j'ai été préservée du péché mortel que je m'élève à Dieu par la confiance et l'amour. Ah ! je le sens ! quand même j'aurais sur la conscience tous les crimes qui peuvent se commettre, je ne perdrais rien de ma confiance. J'irais, le cœur brisé de repentir, me jeter dans les bras de mon Sauveur ; je sais qu'il chérit l'enfant prodigue ; j'ai entendu ses paroles à sainte Madeleine, à la femme adultère, à la Samaritaine. Non, personne ne pourrait m'effrayer, car je sais à quoi m'en tenir sur son amour et sa miséricorde ; je sais que toute cette multitude d'offenses s'abîmerait en un clin d'œil, comme une goutte d'eau jetée dans un brasier ardent. Il est rapporté dans la vie des Pères du désert que l'un d'eux convertit une pécheresse publique dont les désordres scandalisaient une contrée entière. Cette pécheresse, touchée de la grâce, suivait le saint dans le désert pour y accomplir une rigoureuse pénitence quand, la première nuit du voyage, avant même d'être rendue au lieu de sa retraite, ses liens mortels furent brisés par l'impétuosité de son repentir plein d'amour ; et le solitaire vit au même instant son âme portée par les Anges dans le sein de Dieu. Voilà un exemple bien frappant de ce que je voudrais dire ; mais ces choses ne peuvent s'exprimer. »

(Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus)

16- « Tout ce que Dieu permet est pour notre salut ; combien sont aveugles ceux qui pensent le contraire. »

(Sainte Catherine de Sienne)

17- « Dieu fait tout ou le permet :
C'est pourquoi tout me satisfait ! »

(Saint Louis-Marie Grignon de Montfort)

18- « Récitant tous les jours un Rosaire, si vous êtes fidèles à le dire malgré la grandeur de vos péchés, dévotement jusqu'à la mort, croyez-moi, vous recevrez une couronne de gloire qui ne flétrira jamais. Quand vous seriez sur le bord de l'abîme, quand vous auriez déjà un pied dans l'enfer, quand vous auriez vendu votre âme au diable comme un magicien, quand vous seriez un hérétique endurci et obstiné comme un démon, vous vous convertirez tôt ou tard et vous sauverez, pourvu que, je le répète, et remarquez les paroles et les termes de mon conseil, **VOUS DISIEZ TOUS LES JOURS LE SAINT ROSAIRE, DÉVOTEMENT JUSQU'À LA MORT, POUR CONNAÎTRE LA VÉRITÉ ET OBTENIR LA CONTRITION ET LE PARDON DE VOS PÉCHÉS.** »

(Saint Louis-Marie Grignon de Montfort)

19- « Le ROSAIRE est ADMIRABLE !

Il donne à tous du secours,

Il guérit l'âme incurable :

DISONS-LE DONC TOUS LES JOURS ! » *(Saint Louis-Marie Grignon de Montfort)*

20- « Tout ce que Marie veut se fait. » *(Sainte Brigitte)*

21- « Aucuns de ceux qui persévèrent dans la dévotion à Marie et au saint Rosaire ne vont en enfer, parce que la Sainte Vierge obtient aux pécheurs un véritable repentir avant leur mort. »

(Aveu des démons à saint Dominique par la voix du possédé albigeois, rapporté par saint Alphonse de Liguori)

22- « Quiconque mourra revêtu de cet habit (*le saint Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel*), ne souffrira pas les flammes éternelles. »

(La Sainte Vierge à saint Simon Stock le 16 juillet 1251)

23- « J'ai décrété dans ma bonté que quiconque, juste ou pécheur, recourrait à Marie avec amour et respect, ne pourrait jamais être la victime et la proie du monstre infernal. »

(Dieu le Père à sainte Catherine de Sienne dans "Le Dialogue")

24- « Marie peut, par ses prières, tout ce que Dieu peut par sa simple volonté. » *(Saint Alphonse de Liguori)*

25- « Regardez comme un signe très probable de votre salut si vous persévérez à invoquer Marie chaque jour. »

(Bienheureux Alain de la Roche)

26- « Un fidèle serviteur de la Mère de Dieu ne périra jamais. » *(Saint Bernard)*